### RWE

# Projet éolien du plateau de la Chapelle-sur-Chézy

Lettre d'information #5 - décembre 2023

#### Le mot du chef de projet

#### Madame, Monsieur,

Après plusieurs années d'études, le projet éolien du plateau de la Chapelle-sur-Chézy est aujourd'hui finalisé. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a récemment été déclaré complet et recevable par l'administration, il peut donc entrer dans la dernière phase avant la décision préfectorale : l'enquête publique.

Dans cette cinquième lettre d'information, nous vous présentons le projet finalisé et les bénéfices qu'il pourrait apporter au territoire. Puis, nous vous expliquons en détail ce à quoi correspond la phase d'enquête publique. L'enquête publique permet à l'ensemble des riverains de donner son avis sur le projet. Nous espérons, ainsi, que vous serez nombreux à y participer. Rendez-vous en dernière page de cette lettre pour en savoir plus sur la procédure à effectuer.



Thomas Herbulot
Chef de projet
RWE Renouvelables France
thomas.herbulot@rwe.com

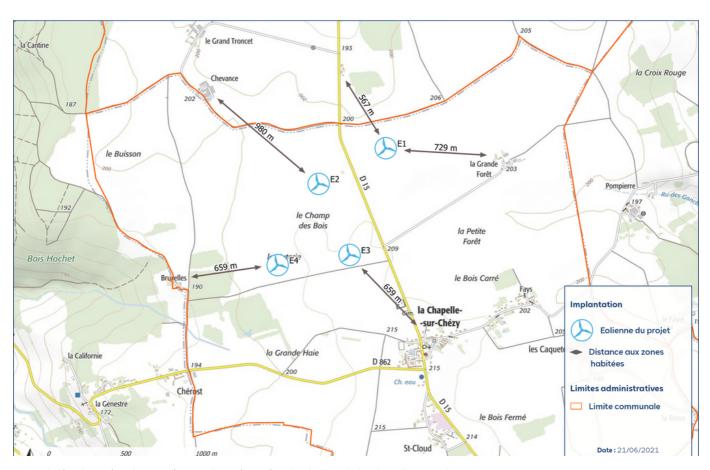
#### **Actualité**

### L'enquête publique aura lieu du 15 janvier au 13 février 2024

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. Pour ce projet, l'enquête sera conduite par Monsieur Bernard MENGIN, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Il tiendra un total de 5 permanences (voir détail en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.



### Les caractéristiques du projet



Carte de l'implantation des 4 éoliennes du projet éolien du Plateau de la Chapelle-sur-Chézy

### Les chiffres clés du projet en phase d'enquête publique



Le projet est composé de 4 éoliennes, d'une hauteur maximale de 170 mètres en bout de pale.



5,7

MW

Puissance unitaire maximale des éoliennes du projet. Le projet aura donc au maximum une puissance totale de 22,8 MW.



À titre indicatif, un parc éolien de 4 éoliennes de 5,7 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 7 500 foyers (estimation ADEME).

Plus d'information sur le site internet dédié au projet :

lachapellesurchezy.projet-eolien.com

# De solides études pour un projet de moindre impact

#### L'étude paysagère

Le projet présenté, qui se compose de quatre éoliennes implantées en quinconce, s'inscrit de manière cohérente dans le paysage, sans générer d'effet préjudiciable de saturation visuelle. Le projet occupera une place restreinte sur l'horizon, avec un espacement suffisant entre les machines pour limiter les effets de chevauchement et ainsi préserver des fenêtres de respiration, y compris pour les points de vue situés à proximité immédiate. Au total, 67 photomontages ont été réalisés, ils seront tous consultables durant l'enquête publique.



Photomontage depuis le hameau des Caquetons Deux éoliennes sont visibles, les autres étant masquées par les bâtiments agricoles.



Photomontage depuis la ferme de Chevance

Une éolienne est totalement masquée par la végétation, deux autres ont leurs mâts partiellement cachés par les constructions de la ferme. Seule une éolienne est totalement visible depuis ce point de vue.



Photomontage depuis le hameau de la Grande Queue Situées à une distance de 1 200 à 2 200m du point de prise de vue, les quatre éoliennes sont intégralement visibles. Toutefois, leur hauteur est atténuée par la proximité d'une masse boisée dense.

### L'étude acoustique

L'étude acoustique a été réalisée au printemps 2018 par le bureau d'études Sixense Engineering. Des sonomètres ont été installés près des habitations les plus proches de la zone d'implantation du projet. Ces mesures ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après mise en service du parc.



### Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Enfin, et surtout, les bénéfices seront environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Le détail des retombées fiscales est présenté ci-dessous :

#### Retombées fiscales\* pour 4 éoliennes de 4.2 MW

Commune de La Chapelle-sur-Chézy	43 000 € / an
Communauté de communes de Charly-sur-Marne	71 000 € / an
Département de l'Aisne	48 000 € / an
Etat	5 000 € / an

<sup>\*</sup>simulation faite le 28 novembre 2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

## Mesures d'accompagnement

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.



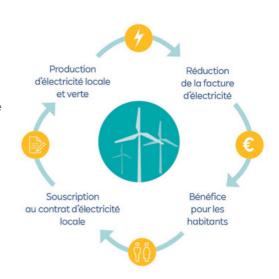
Enfouissement des réseaux électriques aériens en entrée de village de La Chapelle-sur-Chézy



#### Une offre locale d'électricité

Dans le cadre du projet éolien de la Chapelle-sur-Chézy, une offre d'électricité verte sera proposée au territoire. L'objectif est de fournir aux riverains du parc une électricité moins chère et issue d'une source d'énergie renouvelable.

- RWE passe un contrat avec un fournisseur d'électricité
- Offre réservée aux habitants de La Chapelle-sur-Chézy et des lieudits autour du projet
- Offre garantie durant au minimum 5 ans
- Réduction tarifaire de 20€/MW installé, indépendamment de la production finale du parc



## Questions - réponses sur l'éolien

#### Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? Qui s'occupe du démantèlement le moment venu ?

Les éoliennes ont une durée de vie garantie entre 20 et 25 ans mais peuvent produire jusqu'à 30 ans. En pratique, une étude est réalisée pour examiner l'état d'usure des éoliennes et déterminer s'il est plus intéressant d'entretenir l'éolienne ou de la remplacer par une éolienne de nouvelle génération.

Le démantèlement intégral de l'installation est prévu et à la charge de l'exploitant du parc. La loi a été modifiée en juin 2020 et prévoit désormais une excavation totale des fondations en béton. L'éolien est la seule industrie pour laquelle il est prévu légalement qu'une provision soit bloquée pour le démantèlement à la Caisse des dépôts et consignations dès la mise en service du parc. Par ailleurs, la loi fixe des obligations de recyclage des matériaux très élevées : au minimum 90% de la masse de l'éolienne doit être recyclée ou réutilisée lors d'un démantèlement.

#### Les éoliennes produisent-elles des infrasons dangereux pour la santé?

Les éoliennes génèrent des infrasons du fait de leur exposition au vent, qu'elles soient en fonctionnement ou à l'arrêt. Les infrasons sont des ondes sonores de basse fréquence, imperceptibles par l'oreille. De nombreuses activités humaines ou naturelles en produisent : courir, nager, ouvrir la fenêtre en voiture, le vent circulant dans les arbres...

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) estime que les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé\*.

\*Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens - ANSES, mars 2017

#### "Futurs énergétiques" : l'éolien indispensable au mix électrique français

RTE (Réseaux de Transport de l'Electricité), a publié en février 2022 les compléments de son rapport sur les "Futurs énergétiques" français. RTE analyse les différents scénarios de mix électriques possibles pour atteindre la neutralité carbone en 2050 dans notre pays. L'une des principales conclusions est que la consommation d'électricité va augmenter pour se substituer aux énergies fossiles. Ainsi, les énergies renouvelables et l'éolien en particulier apparaissent comme indispensables. Selon le scénario retenu, la capacité installée d'éolien terrestre se verra multipliée par 2,5 à 4 d'ici 2050.

Pour en savoir plus : www.rte-france.com

#### Les éoliennes ont-elles un impact sur la valeur de l'immobilier?

La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères qui sont constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle...). L'implantation d'un parc éolien ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Pour les communes qui les accueillent, les éoliennes permettent de financer de nouvelles infrastructures ce qui contribuent au dynamisme local et valorise de fait les biens s'y trouvant. C'est le cas par exemple de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (36) où 19 éoliennes sont installées. Le maire indique que le m² se vend aujourd'hui environ 15 euros plus cher qu'il y a 5 ans.

### RWE

# Prochaine étape:

## L'enquête publique

#### Comment se déroule une enquête publique?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

#### Qui participe à l'enquête publique?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

#### **Comment participer?**

L'enquête publique se déroulera du 15 janvier au 13 février 2024. Il existe <u>quatre possibilités</u> pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence du commissaire enquêteur. Il tiendra 5 permanences aux lieux et aux horaires mentionnés ci-dessous :

Lundi 15 janvier 2024	14h00-17h00	Mairie de La Chapelle-sur-Chézy
Jeudi 25 janvier 2024	9h00-12h00	Mairie de La Chapelle-sur-Chézy
Samedi 3 février 2024	9h00-12h00	Mairie de La Chapelle-sur-Chézy
Mardi 6 février 2024	14h00-17h00	Mairie de La Chapelle-sur-Chézy
Mardi 13 février 2024	9h00-12h00	Mairie de La Chapelle-sur-Chézy

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie de La Chapelle-sur-Chézy, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier postal à la mairie siège, en précisant : ""M. le commissaire enquêteur - Enquête publique parc éolien du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy"

Mairie de La Chapelle-sur-Chézy
1 Rue Principale
02570 La Chapelle-sur-Chézy



Par courrier électronique à l'adresse suivante :

parceolienlachapellesurchezy@mail.registre-numerique.fr

En précisant dans l'objet du mail : "Enquête publique - Observations - Parc Eolien du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy"



Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse :

https://www.registre-numerique.fr/parceolienlachapellesurchezy